DOJO DORNOIS
1 Pl. de la Mairie - 58390 Dornes | contact@dojodornois.fr | 06.07.13.91.86
FFJDA n° CE 08.58.067.0 | SIRET n° 451 928 410 00013 | RNA W583001220

AUTORISATION PARENTALE

Prise en charge à la sortie de l'École de DORNES (Saison 2026 / 2027)

Je soussigné(e) :

Demeurant au :

Autorise **Monsieur Jordan LOUDENOT** (Président) ou **Monsieur Romain FLAMMANG** (Professeur) à venir récupérer mon enfant :

.....

le mardi à 16 h 15 afin qu'il puisse participer à son cours de judo de 17 h 30 à 18h45.

NB : Conformément aux exigences de l'école, je m'engage à remplir le cahier de liaison pour chaque séance afin d'informer l'enseignant que le Dojo récupère mon enfant.

Fréquence de récupération :

☐ **Tous les mardis :** Je préviens le Dojo uniquement en cas d'absence exceptionnelle.

☐ **Occasionnellement :** Je préviens le Dojo uniquement lorsque mon enfant est à récupérer.

Le Dojo est équipé de gilets réfléchissants pour la sécurité des trajets. En cas de besoin, vous pouvez contacter Jordan ou Romain par mail (**contact@dojodornois.fr**) ou SMS (**06 07 13 91 86** ou **07 68 88 78 70**) au plus tard le vendredi précédent.

⚠️ **Attention :** J'ai noté que l'association se réserve le droit de renoncer à prendre en charge mon enfant s'il est turbulent ou ne respecte pas les consignes du Dojo sur les trajets école-dojo à tout moment de l'année. Cette mesure prendra effet la semaine suivant l'indiscipline de mon enfant.

Déroulement et accueil au Dojo avant le cours :
Prise en charge à 16h15 devant l'école et trajet sécurisé jusqu'au dojo. À l'arrivée, les enfants déposent leurs affaires au vestiaire, mettent leurs claquettes et prennent leur goûter tous ensemble dans la zone d'accueil. Un temps est ensuite proposé pour faire les devoirs avec aide si besoin, suivi d'un moment de détente calme sur le tatami avant de se changer pour le début du cours.

Cette attestation est délivrée au Dojo Dornois et à Monsieur le Président du Dojo Dornois le _____ pour faire valoir ce que de droit.

Signature des parents

Précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"